



Activité
médicale

EVOLUTION DU SUIVI MÉDICAL EN SANTÉ TRAVAIL APPLICATION DE LA RÉFORME DE JUILLET 2012

L'offre de service pluridisciplinaire s'accompagne d'une évolution de la périodicité des visites médicales.

CE QUI CHANGE

La visite médicale annuelle est programmée tous les deux ans. Cette organisation se met en place progressivement pour vos salariés.

Si le médecin du travail conserve l'expertise de ce suivi médical, il sera assisté d'un infirmier diplômé d'Etat en santé au travail en charge d'assurer des entretiens infirmiers.



CE QUI NE CHANGE PAS

- **Les examens cliniques et les examens complémentaires** : toujours en lien avec les risques spécifiques du BTP et l'état de santé des salariés dans le but de prévenir toute altération de la santé du fait du travail.

- **Les visites d'embauche et de reprise du travail.**

- **Les visites à la demande du salarié ou de l'employeur** : elles prennent tout leur sens en permettant au salarié et à l'employeur d'obtenir un examen médical, à condition de le justifier auprès du médecin du travail consultant.

Dr. M.T.

Infos
administratives

FACTURATION DE L'ABSENTÉISME : BILAN 2012

Depuis le mois de juin 2012, le Conseil d'Administration de l'ASTBTP 13 a validé la mise en place d'une facturation pénalisant l'absentéisme des salariés qui ne se présentent pas à la visite médicale et dont la convocation n'a pas fait l'objet d'une annulation dans les 48 heures ouvrées préalables.

Cette mesure a suscité de nombreuses réactions parmi nos adhérents. Prenons conscience que les salariés qui n'honorent pas les rendez-vous aux visites médicales pénalisent ceux qui ne peuvent pas obtenir de rendez-vous et alourdissent nos listes d'attente.

Néanmoins, l'application de ces modalités nous amène à constater que le nombre d'absents ne cesse de diminuer : en 2011, 21% d'absentéisme et en décembre 2012, 11,5%. **Ce constat positif va nous permettre, en 2013, grâce à votre prise de conscience collective et votre démarche participative, de mieux répondre aux demandes de visites médicales, et de bénéficier, nous l'espérons, de plus de souplesse dans l'organisation de nos plannings.**



Renseignements : 04 91 23 03 38 / chauvin.veronique@astbtp13.fr

V. C. et M-N. M.

Edito

Daniel DUGOURD
Président
de l'ASTBTP 13



Projet de service : De la phase de consultation des entreprises, à l'émergence de grandes orientations...

La rédaction du projet de service conditionne l'obtention de l'agrément délivré par la DIRECCTE à chaque Service de Santé au travail, l'autorisant à mettre en œuvre ses missions de Prévention et de Santé au travail à l'égard des entreprises et des salariés en charge.

A l'issue d'une grande phase de consultation, à laquelle de nombreuses entreprises adhérentes ont répondu, l'ASTBTP 13 a identifié les priorités que vous avez mis en valeur, correspondant en fait à vos besoins et vos attentes.

Les thématiques à retenir

- **La définition de l'offre de service pluridisciplinaire comprenant :**
L'accompagnement pratique et concret à vos côtés, sur vos chantiers ou dans vos ateliers (diagnostic technique, actions de prévention primaire...), mais aussi prestation de conseil dans les obligations qui vous incombent ; les modalités et la périodicité du suivi individuel de santé ; les formations prévention...
- **La communication du contenu du projet de service, des moyens et ressources** mis en œuvre pour satisfaire davantage vos besoins.
- **Le développement du réseau "partenaires-préventeurs"** en complément des spécificités de votre Service de Santé.

Des entreprises, des activités et des risques clairement identifiés

Cette offre de service doit s'adapter et tenir compte de la typologie des entreprises (TPE / PME / Entreprise "nationale"), de leur effectif ... A noter le critère de l'activité de l'entreprise et la nature des risques inhérents à celle-ci qui demeurent au cœur du projet de service.

En conclusion

Une offre de service qui répond aux exigences techniques et spécifiques des entreprises et des salariés de la branche professionnelle qui est la nôtre : le BTP.

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

CHAPITRE 4 : DES GANTS CONTRE LE RISQUE CHIMIQUE

Prévention
des risques
professionnels

Le contact d'un produit chimique avec la peau peut être la cause de brûlures, de dermatoses, d'irritations et même d'intoxications.

Les gants de protection contre le risque chimique sont caractérisés par leur **forme** (longueurs de manchette différentes), leur **matière** (matière plastique différente selon le produit incriminé) et leur **épaisseur** (les gants réutilisables sont plus épais que les gants jetables et donc protègent mieux).

Chaque gant doit être « marqué » avec : le nom du fabricant, la désignation du gant (nom commercial), l'indication de la taille et le marquage CE (obligatoire).

LES PICTOGRAMMES

La lettre « i » renvoie à la notice d'information. Ces pictogrammes apparaissent sur le plus petit conditionnement ou sur le gant directement.

Risques chimiques



Un code lettre est associé à un produit chimique.

Micro-organismes



Risques mécaniques



Quatre chiffres représentent le niveau de performance : résistance à l'abrasion, résistance à la coupure, résistance au déchirement, résistance à la perforation.

CHAPITRE 5 : ANALYSER LES RISQUES ET LES CONTRAINTES D'UTILISATION DE GANTS

Avant de choisir un gant, il faut analyser le poste de travail et déterminer :

- l'ensemble des risques auxquels sont confrontés les utilisateurs,
- les contraintes de la tâche à exécuter,
- les caractéristiques des utilisateurs.

Les risques peuvent être non seulement d'origine **chimique** mais aussi d'origine :

- **mécanique** (coupure, choc...),
- **électrique** (contact direct, court-circuit...),
- **thermique** (projection de liquide chaud, rayonnement thermique intense...)
- **liés aux rayonnements** (ultraviolet, infrarouge, soudage, laser...)

Préserver du risque chimique demande de connaître l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail. Il s'agira, en particulier, d'évaluer :

- le type de contact avec le produit chimique (immersion des mains ou seulement risque de projection),
- la durée de port des gants,
- la température ambiante,
- la dextérité requise,
- le type de protection renforcée si nécessaire,
- les facteurs susceptibles de dégrader les gants (manipulation de pièces abrasives par exemple),
- l'état de surface des objets (risques lors de manipulations d'objets glissants)...

La morphologie de l'utilisateur doit être prise en compte (taille de la main, longueur des doigts...), ainsi que son dossier médical (allergies à des protéines du latex ou des additifs de certains gants néoprène ; sudation ou sécheresse excessive...).

Il est important de tester au poste de travail plusieurs marques de gants et d'associer les utilisateurs au choix final.

Source : Fiche pratique de sécurité. ED 112, INRS
Chapitre 6 : Utiliser le gant et l'entretenir. A suivre.

Tableau indicatif de résistance chimique (pour des gants réutilisables)

Famille de produits chimiques	Latex	Nitrile	Néoprène	PVC	PVA	Butyle	Fluorés	Matériaux multicouches
Acides carboxyliques			X			X	X	X
Aldéhydes						X	X	X
Alcools primaires		X				X	X	X
Cétones						X		X
Hydrocarbures aliphatiques		X			X		X	X
Hydrocarbures aromatiques					X		X	X
Hydrocarbures chlorés					X		X	X
Solutions aqueuses	X	X	X	X			X	X

K.L.